

Attestation Cadastrale

Je soussigné.e :

demeurant

.....

certifie que la parcelle (préfixe / section / n° de parcelle)

est celle où ont eu lieu les travaux faisant l'objet de ma demande de prime CEE.

A

Le

Signature :



Pour bien remplir votre attestation, il faut indiquer obligatoirement :

- ✓ le préfixe
- ✓ la section
- ✓ le numéro de parcelle occupée par votre habitation

Où trouver cette information ?

Vous pouvez vous reporter à l'acte notarié de votre habitation ou contacter le service urbanisme de votre mairie !